PORTS TORONTO

Loi canadienne sur l'accessibilité

Plan d'accessibilité et processus de rétroaction pluriannuel

Rapport d'étape

1er juin 2024



60 Harbour Street, Toronto, Ontario, Canada M5J 1B7
Tel/Tél: 416.863.2000 | PortsToronto.com

PortsToronto owns and operates | PortsToronto possède et exploite :
BILLY BISHOP TORONTO CITY AIRPORT | AÉROPORT BILLY BISHOP DE TORONTO
PORT OF TORONTO | PORT DE TORONTO
OUTER HARBOUR MARINA | MARINA DE L'AVANT-PORT

Canada



Contexte général

L'Administration portuaire de Toronto, faisant affaire sous le nom de PortsToronto, est une entreprise publique fédérale établie en vertu de la *Loi maritime du Canada* et dirigée par un conseil d'administration de neuf membres représentant les trois ordres du gouvernement. PortsToronto, qui possède et exploite l'Aéroport Billy Bishop de Toronto, la Marina de l'avant-port, le Port de Toronto et le terminal de croisières, propose un éventail de services en lien avec les domaines de l'aviation, du transport maritime et de l'entretien de port.
Forte de sa riche expérience du service au public, PortsToronto veille à ce que le havre de Toronto reste sécuritaire pour les plaisanciers et autres visiteurs, et collabore avec la communauté environnante afin d'assurer l'équilibre, la prospérité et la durabilité du secteur riverain torontois.

En vertu de la *Loi canadienne sur l'accessibilité*, les entités sous réglementation fédérale doivent rendre des comptes au public concernant leurs politiques et leurs pratiques en matière de reconnaissance et d'élimination des obstacles en publiant leurs plans d'accessibilité, leurs processus de rétroaction et leurs rapports d'étape.

Mécanisme de rétroaction

PortsToronto est intéressée par les commentaires – anonymes ou non – portant sur son Plan d'accessibilité et processus de rétroaction ou sur l'accessibilité en général au sein de son organisation. Nous nous engageons à prendre connaissance des commentaires que nous recevrons et à y répondre, ainsi qu'à prendre les mesures nécessaires pour éliminer les obstacles évoqués dans le cadre de cette rétroaction.
Les commentaires concernant le présent rapport ou l'accessibilité au sein de PortsToronto peuvent être adressés à :

- Kelly McDonald, directrice principale, Ressources humaines
- Par courriel : accessibility@portstoronto.com
- Par téléphone : (416) 863-2000
- Par courrier : 207, quai Queens Ouest, Bureau 500, Toronto (Ontario) M5J 1A7

Pour demander à ce que le présent rapport d'étape sur la mise en œuvre de notre Plan d'accessibilité et processus de rétroaction, les processus de rétroaction ou toute autre information vous soient transmis sur un support de substitution, il convient également de s'adresser à la personne susmentionnée. Une version numérique de notre Plan d'accessibilité et du processus de rétroaction connexe (version compatible avec la technologie d'assistance) peut être téléchargée sur le site Web de PortsToronto, dans la rubrique Accessibilité | PortsToronto.

A. Domaines prioritaires déterminés par la Loi

Emploi

Mesures définies pour 2024

● Examiner l'ensemble du matériel de formation afin de s'assurer que ce matériel est accessible et disponible dans différents formats

● Développer la formation sur la création de documents accessibles

Rapport d'étape

● Il est prévu que l'examen de l'ensemble du matériel de formation, réalisé afin de s'assurer que ce matériel est accessible et disponible dans différents formats, commence en juillet 2024 et soit terminé d'ici la fin de l'année

● Une formation sur la création de documents accessibles a été mise en place, et a commencé par la diffusion de vidéos de formation et de guides pratiques sur la création de documents accessibles dans Microsoft Office. Une formation supplémentaire est en préparation pour 2024

Environnement bâti

Mesures définies pour 2024

● Procéder à des vérifications de l'accessibilité de nos sites n'ayant pas encore fait l'objet d'évaluations à cet égard, aux fins d'identification des obstacles

● Passer en revue toutes les procédures d'évacuation d'urgence afin de vérifier qu'elles tiennent compte des besoins des personnes handicapées

Rapport d'étape

● Des vérifications de l'accessibilité de toutes les installations ont été réalisées en février 2024. Les obstacles recensés ont été analysés à l'échelle des différents services et intégrés aux plans de ces derniers, de façon à ce que la situation soit corrigée entre 2024 et 2027

● L'examen de toutes les procédures d'évacuation d'urgence devrait être achevé en octobre 2024

Technologies de l'information et des communications (TIC)

Mesures définies pour 2024

● Mettre en place, pour les employés du service de la technologie de l'information et les personnes appelées à créer du contenu Web, une formation visant à assurer l'accessibilité de ce type de contenu

● Veiller à ce que la notion d'accessibilité soit systématiquement prise en compte lors de la création de documents numériques, y compris de documents au format PDF Il s'agira notamment de former les employés de façon à ce qu'ils sachent comment créer des documents accessibles

● Soumettre notre intranet à des essais réalisés par des utilisateurs en situation de handicap, afin de repérer et d'éliminer les éventuels obstacles nuisant encore à l'accessibilité

● Intégrer des règles d'accessibilité à nos pratiques d'approvisionnement auprès de fournisseurs de technologies de l'information

● Continuer d'apporter à notre site Web public des modifications visant à éliminer les éventuels obstacles à l'accessibilité évoqués dans le rapport de vérification

Rapport d'étape

● Il est prévu qu'à compter de l'été 2024, les employés du service de la technologie de l'information et les personnes appelées à créer du contenu Web recevront une formation visant à assurer l'accessibilité de ce type de contenu

● Une formation sur la création de documents numériques accessibles est en cours
● La mise à l'essai de l'intranet par des utilisateurs est prévue pour l'automne 2024
● Des règles d'accessibilité ont été intégrées à nos pratiques d'approvisionnement
● Notre site Web public fait constamment l'objet d'améliorations

Communications (autres que les TIC)

Mesures définies pour 2024

● Définir les règles d'accessibilité à respecter lors de la création de nouveaux contenus, supports d'information et autres documents
● Créer et mettre en place un processus visant à permettre de demander et de recevoir des documents sur des supports de substitution
● Chercher des occasions de représenter de manière authentique les personnes handicapées dans nos communications visuelles
● Créer et adopter une norme relative aux médias sociaux dans le but de garantir l'accessibilité des publications paraissant dans ces médias et l'utilisation systématique d'alternatives textuelles
● Examiner les contenus existants afin de vérifier qu'ils sont rédigés en langage clair, et s'assurer que c'est également le cas des nouveaux contenus
● Veiller à ce que toutes les vidéos existantes et nouvelles soient accompagnées de sous-titres codés et de transcriptions

Rapport d'étape

● La définition de règles d'accessibilité à respecter lors de la création de nouveaux contenus, supports d'information et autres documents est en cours
● La mise au point d'un processus visant à permettre de demander et de recevoir des documents sur des supports de substitution est en cours
● La recherche d'occasions de représenter les personnes handicapées dans nos communications visuelles est en cours
● L'élaboration d'une norme relative à l'accessibilité des médias sociaux est en cours et devrait être terminée à l'automne 2024
● L'élaboration de lignes directrices sur l'emploi d'un langage clair est en cours et devrait être terminée à l'automne 2024
● La préparation de sous-titres codés et de transcriptions pour nos contenus vidéo est en cours

Acquisition de biens, de services et d'installations

Mesures définies pour 2024

● créer une procédure visant à intégrer des exigences d'accessibilité aux demandes de propositions (DP).

Rapport d'étape

● Des exigences en matière d'accessibilité ont été intégrées à toutes les DP. Un examen du langage utilisé est en cours et, une fois terminé, donnera lieu à des corrections si nécessaire

Conception et prestation de programmes et de services

Mesures définies pour 2024

● Continuer de proposer aux membres des équipes responsables des différents programmes une formation – propre à chaque service – de sensibilisation à la situation des personnes handicapées

Rapport d'étape

En cours

Transport

Mesures définies pour 2024

● Continuer de former le personnel chargé de la prestation des services de traversier

ou des services proposés à l'aéroport et à la marina, afin de le sensibiliser davantage à la question de l'accessibilité
● Élaborer des procédures d'intervention d'urgence tenant compte des besoins des personnes handicapées
● Examiner toutes nos politiques de transport et les harmoniser avec les règles d'accessibilité de l'Office des transports du Canada

Rapport d'étape
En cours

B. Consultations

Méthodologie

Le présent rapport d'étape a été préparé en tenant compte de renseignements recueillis auprès d'experts en la matière au sein de PortsToronto. De plus, PortsToronto a consulté des personnes handicapées pour les besoins de l'élaboration de ce rapport.

Comité d'examen de la *Loi canadienne sur l'accessibilité*

Le présent rapport d'étape a été examiné par le comité permanent d'examen de la *Loi canadienne sur l'accessibilité* d'Excellence Canada. Les membres de ce groupe de consultation sont des personnes ayant diverses expériences de handicap et une connaissance de tout un éventail de problèmes d'accessibilité. Les membres du comité s'identifient comme ayant un handicap, notamment des problèmes de mobilité, une déficience visuelle, des difficultés d'apprentissage, des troubles de santé mentale ou encore une perte d'audition. Un aperçu des fonctions de PortsToronto a été présenté au comité, qui a également reçu une copie de la version provisoire du rapport d'étape 2024 sur la mise en œuvre du Plan d'accessibilité et processus de rétroaction de PortsToronto. Les membres ont formulé des commentaires sur le format et la lisibilité du rapport, sur les mesures d'accessibilité et les progrès décrits dans le rapport, et sur les obstacles spécifiques qui pourraient être rencontrés. Les commentaires du comité ont été pris en compte lors de la rédaction du présent rapport. La période de consultation s'est étendue du 17 au 23 mai 2024.

Rétroaction

En date du présent rapport d'étape, aucun commentaire n'a été soumis à PortsToronto au moyen de son mécanisme de rétroaction. Ce mécanisme de rétroaction fera l'objet d'un examen en 2024.